

SYNTHESE DES AIDES GU GRAND PERIGUEUX EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLOR

ID : 024-20040392-20220331-DD2022_023-DE

Domaine d'intervention		Agglomération et commune 1€ du Grand Périgueux = Minimum 1 € de la commune	
Garantie d'emprunt	70 à 100 % des prêts CDC	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contribution des communes • Tous bailleurs HLM sauf office départemental (garanties par le CD 24) 	
Construction	1 500 €/logement(1)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide de base PLAI, PLUS et PSLA • Tous bailleurs HLM 	
	3 000 € /logement	<ul style="list-style-type: none"> • Majoration PLAI Très social (< de 20 % du PLAI) • Tous bailleurs HLM 	
Acquisition-Amélioration	jusqu'à 1 000 €/logement	<ul style="list-style-type: none"> • Majoration du PLAI, PLUS et PSLA • Tous bailleurs HLM 	
Volet durable de la production ou rénovation	jusqu'à 1 000 €/logement	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux ou équipements respectueux de la transition écologique • Tous bailleurs HLM 	
Production sociale dans le parc privé	1 000 €/logement	<ul style="list-style-type: none"> • Prime aux logements conventionnés ANAH après travaux • Tous bailleurs privés 	
Logements pour les publics dits « spécifiques »	Jusqu'à 5 000 € /place	<ul style="list-style-type: none"> • Avec contrepartie minimum de la commune de 1 500 € /place • Tous bailleurs HLM 	
Réhabilitation du parc social	1 500 €/logement(1)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du confort, du cadre de vie et de la sécurité des locataires • Tous bailleurs HLM 	
	1 500 €/logement (1)	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation thermique des logements (mini gain 80kwh/m²) • Tous bailleurs HLM 	
Démolition partielle accompagnant une réhabilitation	1 500 € /logement	<ul style="list-style-type: none"> • En quartier Politique de la Ville (prioritaires, de veille et fragilisés) • Tous bailleurs HLM 	
Production de logements communaux conventionnés	85 €/m ² dans la limite de 60 m ²	<ul style="list-style-type: none"> • Aide de base au logement communal conventionné • Communes 	
	jusqu'à 1 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Majoration pour petites typologies (T1 auT3) neuf ou acquisition -amélioration • Communes 	
Rénovation de logements communaux conventionnés	jusqu'à 100 €/m ² dans la limite de 60 m ²	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la rénovation du logement communal conventionné (y compris acquisition- amélioration) • Communes 	

(1) Doublement possible de ces aides sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain (dans un rayon de 300 m.)

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 
ID : 024-200040392-20220331-DD2022_023-DE